

Le bulletin des APP

Été 2007 - n° 69

ateliers de pédagogie personnalisée

Réseau de formation ouverte tout au long de la vie www.app.tm.fr

édito

Les APP : un réseau engagé pour son avenir

Publier aujourd'hui un numéro du bulletin des APP qui illustre concrètement l'ancrage territorial des APP, c'est mettre en avant une des spécificités fondatrices de ce réseau. Cet ancrage prend des formes différentes selon les territoires comme le montrent les articles de ce numéro. Cependant la véritable originalité est constituée par le fait que ces 819 lieux APP, qui possèdent chacun une identité propre, justement liée aux spécificités géographiques et socio-économiques de chaque territoire, sont actifs partout en France. Ils proposent des services référés aux mêmes principes, permettant d'offrir à des publics variés et de plus en plus nombreux, une prestation unique et adaptée à chaque personne dans les domaines de la culture générale, de la culture technologique et des savoirs de base.

Cette cohérence dans la réponse constitue l'essence même du réseau. Elle facilite la communication et l'échange entre les équipes, elle permet les réflexions et les productions dans le cadre des animations régionales et de l'animation nationale. Elle conduit à la mise en place de projets ou de dispositifs communs permettant de répondre aux attentes de tel financeur public ou de tel client. Dans de nombreuses régions des accords ont été conclus ou sont en cours de négociation avec des OP-CA, l'AGEFIPH, la gendarmerie,... La dimension nationale du réseau permet quand à elle de transcender les frontières régionales comme c'est le cas avec le CNED, les footballeurs professionnels, la police nationale, l'ANFA,... Le dispositif APP-Entreprises, lancé début juin est l'illustration la plus récente de cette dimension nationale. Dès la rentrée de septembre, il sera opérationnel et s'ouvrira progressivement à d'autres entreprises.

Dans un contexte où l'Etat et plus largement l'ensemble des pouvoirs publics s'interrogent sur la nature et les modalités

de leur intervention dans le champ de la formation, de l'accès aux savoirs de base et de l'accès à l'emploi, il est de la responsabilité de chacun, en particulier au sein du réseau APP, d'avoir conscience que l'action conduite au quotidien au niveau local est constitutive d'une action globale. La réussite collective, appuyée sur la solidarité et référée à des valeurs communes, doit être préservée et même se développer dans les mois et les années à venir. L'enjeu est tel que la concurrence entre les organismes porteurs d'APP peut ici être régulée et permettre à chacun d'entrer dans un marché qu'aucun organisme de formation, isolément, ne pourrait atteindre. La nature originale d'une réponse solidaire devrait, en partie du moins, permettre l'émergence et le développement de ce marché.

«2007 : année de transition pour les APP et le réseau» titrait le précédent éditorial. Cette transition est aujourd'hui en marche. La création de l'APapp en mars 2007, le lancement du dispositif APP-Entreprises en juin, en constituent les premières étapes. D'autres vont suivre d'ici la fin de l'année. Une des principales clés de la réussite repose sur l'adhésion et l'engagement du plus grand nombre dans un «projet APP» collectif, coopératif et ambitieux.

L'expérience acquise depuis plus de 20 ans, la démarche de confirmation du label, sont des points d'appui pour construire cet avenir. Cette ambition ne peut se réaliser que sur la base d'un dialogue permanent, dans le cadre d'un calendrier clairement établi, fixant les objectifs, les rôles et les échéances, entre le réseau et ses représentants, la DGEFP et l'ensemble des partenaires concernés.

Michel Tétart

Responsable de l'animation nationale APP
Secrétaire de l'APapp

SOMMAIRE

Edito	1
Zoom sur les antennes APP	2 à 3
Antennes APP en régions	4 à 7
Activités de l'APapp	8
Brèves	8

Zoom sur les antennes des APP

Photographie du réseau national APP en mai 2007 : plus de 800 lieux de formation !

Pour caractériser quantitativement l'activité de l'ensemble des Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP), on peut mettre en avant, soit les statistiques mensuelles¹, soit les indicateurs, soit la cartographie de leur implantation territoriale. En 2007, le réseau des Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) compte plus de 800 lieux de formation répartis sur l'ensemble du territoire DOM/TOM compris, ce qui en fait le réseau de formation ayant la couverture la plus dense. Cette couverture territoriale est l'un des atouts du réseau des APP. Le tableau, ci-dessous, donne la répartition des 819 lieux de formation par région.

	Région	APP	Antennes territoriales	Antennes carcérales	Total des lieux de formation APP
1	Alsace	9	10	1	20
2	Aquitaine	35	8	3	46
3	Auvergne	17	28	0	45
4	Basse Normandie	13	11	1	25
5	Bourgogne	14	9	3	26
6	Bretagne	16	10	2	28
7	Centre	15	4	0	19
8	Champagne Ardennes	9	9	1	19
9	Corse	5	1	1	7
10	Franche Comté	13	8	0	21
11	Haute Normandie	10	17	0	27
12	Ile de France	43	10	1	54
13	Languedoc Roussillon	25	6	4	35
14	Limousin	21	3	3	27
15	Lorraine	20	10	0	30
16	Midi Pyrénées	17	72	1	90
17	Nord Pas de Calais	16	28	5	49
18	Pays de la Loire	17	18	0	35
19	PACA	31	17	1	49
20	Picardie	11	3	2	16
21	Poitou-Charentes	16	11	0	27
22	Rhône Alpes	45	13	0	58
	Guadeloupe	5	1	0	6
	Guyane	3	3	0	6
	Ile de la Réunion	5	10	0	15
	Martinique	7	1	0	8
	Mayotte	3	1	0	4
	St Pierre et Miquelon	1	0	0	1
	Nouvelle Calédonie	1	25	0	26
	Total	443	347	29	819

Présentation du réseau des APP par type de lieu de formation

Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée : le nombre d'APP est quasiment stable depuis une dizaine d'années. Cependant, la démarche de confirmation du label national des APP a incité plusieurs DRTEFP à «transformer» certains APP, en antenne. Il s'agissait d'APP dont l'activité était en dessous des nouveaux seuils minimums fixés par le dernier cahier des charges. Ceci explique la légère baisse du nombre d'APP qui a culminé à 467 en 2004, pour atteindre le nombre de 443 en mai 2007. Pour rappel, c'est la signature d'une convention, et son renouvelle-

ment, entre la DRTEFP et l'organisme porteur de l'APP qui fonde l'existence de l'APP. L'existence d'une antenne, leur nombre et leur lieu d'implantation sont des composantes du projet pédagogique annuel.

Les antennes d'APP : parallèlement à cette évolution, le nombre global d'antennes fléchit légèrement. En mai 2007, à partir des listes fournies par chaque DRTEFP², ce nombre est de 347 contre 375 en 2004. Les APP ouvrent et ferment des antennes selon les besoins, conformément aux directives du cahier de charges

national des APP, et aussi, selon leurs ressources financières, pour mieux répondre aux besoins des territoires. Les antennes apparaissent comme des outils d'ajustement et de régulation de l'activité des APP. Contrairement aux APP, une antenne n'est pas tenue de respecter certains éléments du cahier des charges. Cette disposition particulière vise à donner plus de souplesse, à la fois dans les temps et les périodes d'ouverture et aussi, dans les modalités de mise en oeuvre de la pédagogie personnalisée sur un territoire précisément repéré. L'existence et la

fermeture d'une antenne relèvent de la décision du Comité d'Orientation et de Suivi (COS). Une antenne APP ne saisit pas mensuellement ses statistiques d'activité. Les données liées à son activité sont agrégées à l'activité globale de l'APP de référence.

Les antennes carcérales d'APP : le nombre d'antennes carcérales est stable: 29. Aujourd'hui, les données statistiques de l'activité d'une antenne carcérale APP sont cumulées avec celles de son APP de référence.

Jean Vanderspelden
jean.vanderspelden@app.tm.fr

¹ Voir "bulletin spécial statistiques" téléchargeable sur le site "www.app.tm.fr".

² La mise à jour de la base APP a été réalisée par l'équipe de l'animation nationale, entre février et mai 2007, avec l'appui des DRTEFP et des animations régionales.

Analyse du réseau des APP par type de lieu de formation par régions

Depuis 1985, le développement des antennes montre de grandes différences d'une région à l'autre. Entre la région Picardie, avec peu d'antennes APP, et la région Midi-Pyrénées, avec un réseau particulièrement développé (Les réseaux SARAPP et SURAPP sont constitués de 72 antennes), tous les cas de figure sont présents. Cela résulte, à la fois des caractéristiques géographiques et démographiques des régions, de l'historique de l'implantation des APP, et aussi, à des possibilités variables de synergies avec des programmes régionaux, tant du côté de l'Etat que des Conseils régionaux, voire des Conseils généraux ou des communautés de communes. Le dynamisme des Comités d'Orientation et de Suivi des APP et des équipes participent aussi à l'implantation de nouvelles antennes et à leur régulation. Si la plupart des antennes se créent en milieu rural, on constate de plus en plus leur développement en milieu urbain : Nancy, Toulouse, Rouen, Lille, etc... En Haute Normandie et en Bretagne, certains APP gèrent des antennes hors de leur département.

La Nouvelle Calédonie (1 APP pour 25 antennes ; cas particulier !), l'île de la Réunion (5 APP pour 10 antennes), la Haute Normandie (10 APP pour 17 antennes), l'Auvergne (17 APP pour 28 antennes), le Nord Pas de Calais (16 APP pour 28 antennes), et surtout, Midi-Pyrénées (17 APP pour 72 antennes) sont des régions où le nombre d'antennes dépasse celui des APP. Au regard du cahier des charges national dont l'un des fondamentaux porte sur «l'ancrage territorial», la poursuite du développement des antennes répond à la nécessité de proposer des réponses de formation souple de proximité. Il s'agit d'aider un maximum d'adultes à réaliser leur projet en leur proposant un appui avec un parcours individuel de formation et un accompagnement personnalisé.

Les antennes constituent, très certainement, le vecteur principal de croissance de l'activité du réseau. Ce sont les DRTEFP ou les DDTEFP, parfois en lien avec les Conseils régionaux, les acteurs locaux et les animations régionales des APP qui travaillent aujourd'hui en première ligne sur ces questions de déploiement et d'optimisation des développements territoriaux.

Jean Vanderspelden
jean.vanderspelden@app.tm.fr

Les réalités des terrains font apparaître trois principaux types d'antennes.

● Dans certaines régions, les antennes répondent à des flux faibles d'apprenants : zones rurales reculées, zones avec des activités saisonnières (tourisme, vendange, cueillette de fruits, etc...). Ce sont des membres des équipes des APP qui gèrent et animent ces antennes, soit en se déplaçant physiquement, soit en animant des séances de type FOAD, soit un mixte des deux. Ces antennes ne sont pas forcément ouvertes toute l'année et tous les jours de la semaine. Ce sont des **antennes temporaires**. Ces antennes souples sont souvent associées avec des Points d'Accès à la Téléformation, des Espaces Emploi-Formation ou des Cybercentres. Elles intègrent les technologies pour faire bénéficier aux apprenants, soit des ressources distantes, soit d'une médiation distante.

● Les APP mettent en place des antennes permanentes toute l'année, mais avec une activité relativement réduite. Elles peuvent être fermées certaines demi-journées. Ces antennes disposent de leur propre équipe qui peut agir sur plusieurs antennes. Ce sont des **antennes permanentes ajustées**.

● Certaines de ces antennes permanentes ont une activité soutenue, comparable en volume à celle d'un APP. Elles accueillent et forment les apprenants tous les jours de la semaine. Par ailleurs, les DRTEFP signent quelquefois une convention unique avec un organisme porteur qui gère plusieurs sites. Cela donne naissance à plusieurs lieux équivalents, dont un est alors «considéré» comme APP, et les autres comme antennes. Dans les deux cas, ce sont des **antennes permanentes**.

Antennes APP...

... en région Auvergne

Le réseau d'antennes auvergnat s'est progressivement constitué depuis 1997, en se développant prioritairement dans les parties montagneuses de la région, là où la mobilité est physiquement (et psychologiquement parfois) plus malaisée. Mais partout, ces antennes captent un public nouveau. Il s'agit pour l'essentiel de ce que l'animation nationale appelle des «antennes permanentes ajustées», aucune ne fonctionnant à temps plein. Quelques antennes souples temporaires ont également traversé le paysage, avec un exemple d'antenne ouverte

spécifiquement, il y a quelques années, au bénéfice exclusif des salariés d'entreprises d'une vallée industrielle locale, dans le département de l'Allier, ou d'une autre implantée directement dans les locaux d'une grande entreprise... Ce qui caractérise les antennes auvergnates, c'est leur fonctionnement appelé «modèle auvergnat», qui n'est pas un modèle au sens d'exemplarité, bien évidemment, et qui comme tout modèle connaît des variations adaptatives par rapport à la norme. Il se résume par trois traits :

- la présence d'un accompagnateur-

relais qui n'a pas le rôle de formateur, - la mise en place de la visiophonie point à point pour les contacts stagiaire-formateur, - et l'utilisation des outils de l'APP dit «central».

Notre credo, c'est de rendre exactement le même service, que l'on se forme en APP ou en antenne, ou pour le dire autrement, ce qui nous intéresse dans la formation à distance c'est la présence !

Xavier Gardette
responsable de l'animation régionale
des APP d'Auvergne
Contact : Xavier.Gardette@ac-clermont.fr

... en région Lorraine

Les antennes APP en région Lorraine constituent toujours une réponse de proximité. C'est le cas dans des zones rurales parfois difficiles d'accès, mais aussi dans les agglomérations où cette notion de proximité garde toute sa pertinence, au regard de la mobilité de nos apprenants. Si elles répondent à l'exigence de maillage territorial, elles n'en demeurent pas moins le lieu des principales innovations du réseau. Les premières expériences en matière de FOAD notamment, à Remiremont, Neufchâteau ou Nancy, il y a plus de

5 ans maintenant, ont été menées au sein des antennes, souvent avec médiation pédagogique distante. Ces pratiques préfiguraient le dispositif P@T (Point d'Accès à la Téléformation).

Aujourd'hui, la DRTEFP Lorraine impulse un large chantier de développement des FOAD dans les APP. Il s'agit de disposer d'une plate-forme de téléformation, sorte de centre de ressources virtuel mutualisé. Pour beaucoup d'APP, l'antenne constitue un point de départ dans ce projet. Lorsqu'elles

n'existent pas, on envisage leur création au sein de structures partenaires (maisons de l'emploi, missions locales, etc..). Cette nouvelle perspective place les antennes APP au cœur des exigences du nouveau cahier des charges : elles garantissent le maillage et l'ancrage territoriaux, et facilitent les innovations, en même temps qu'elles s'appuient nécessairement sur un environnement ouvert de formation.

Davy Mathieu - co-responsable de l'animation régionale des APP de Lorraine
Contact : app.nancy@app.tm.fr

... en région Haute Normandie

En janvier 2007, l'animation régionale des APP de Haute Normandie publiait la «Lettre régionale des APP de Haute Normandie N°9» (lettre aujourd'hui téléchargeable sur le site national des APP : www.app.tm.fr, puis «Carte de France» et «Haute Normandie»). Le thème de cette lettre porte sur l'importance de l'ancrage territorial pour un APP. Pour éclairer ce thème, plusieurs contributions ont été rassemblées :

• «Paroles de... DRTEFP» écrit par Christine Becquet, directrice adjointe de la

DRTEFP de Haute Normandie sur «Le lien entre le label APP et sa capacité à s'ancrer localement».

• «Regard sur les antennes APP» en trois temps :

- par Jérôme Huré, agent de développement local avec un zoom sur l'une des trois antennes de l'APP de Blangy sur Bresle : St Valéry en Caux et le travail réalisé avec la Communauté de Commune de la Côte d'Albatre (CCCA).

- par Laura Strozyk de l'APP de Lillebonne avec un flash sur la création de la toute dernière antenne d'APP en

Haute Normandie à Caudebec en Caux en 2006.

- par Jean-Marie Conseil, directeur de Forjecnor 2000, organisme porteur d'un APP sur les difficultés rencontrées (et surmontées) pour la création d'antennes APP.

La publication de cette lettre est soutenue par DRTEFP et le FSE, a été mis en page par Laïla Soormally de l'APP d'Evreux et a été coordonnée par Bénédicte Pinot.

Contact : benedicte.pinot.app@crefor.asso.fr

Un exemple d'un couple APP et antennes d'APP

APP de Morlaix

L'APP du Pays de Morlaix et du Pays Centre Ouest Bretagne est né en 1986. Il intervient dans des bassins d'emploi à dominante rurale (Pays de Morlaix, Pays Centre Ouest Bretagne). Voir les cartes ci-dessous. L'habitat y est dispersé. Les entreprises (en majorité des TPME) le sont aussi sur l'ensemble du territoire. Les caractéristiques du public (public rural, difficultés de mobilité, etc ...) la taille des entreprises nous ont obligé, dès le tout début, à inscrire notre projet pédagogique dans une logique d'innovation autour du centre de ressources.

L'appel d'offre FORE : création de quatre antennes

En 1996, la DRTEFP (Ministère du Travail) lance un appel à propositions dans le cadre du Programme «Formations ouvertes et Ressources éducatives». Pour bâtir sa réponse, la DRTEFP sollicite cinq APP dont celui de Morlaix. Il s'agit de délocaliser la formation pour couvrir des zones rurales et de développer l'usage des NTIC. Dans un premier temps, le GRETA participe à un travail d'ingénierie pédagogique :
- appropriation du dispositif existant en Midi Pyrénées (SARAPP et SURAPP) ;

- création d'une architecture de formations (français, maths, biologie...): décomposée en modules et séquences ;
- création d'outils pédagogiques.
- mise en place d'une organisation pédagogique générale qui aboutira à la mise en place du dispositif RAPP-SODI (réseau des ateliers de pédagogie personnalisée : système ouvert et à distance).

Pour l'APP de Morlaix, cela se traduit par la création de quatre antennes (Cléder, Landivisiau, Huelgoat, Carhaix) et par une expérimentation de l'usage de la visiophonie communication et d'une plate-forme de téléformation (PLEIAD : plate-forme du CNAM, puis remplacée par la plate-forme SYFADIS S@fir). En 2006, l'APP de Morlaix et ses quatre antennes ont accueilli et formé 356 apprenants.

L'antenne de l'APP à Carhaix

Carhaix est à la fois une antenne APP au cœur du Centre Bretagne et un Point d'Accès à la Téléformation. L'antenne de Carhaix fut la première des antennes à démarrer dès 1996. Elle s'est développée en répondant aux besoins individuels et collectifs en proposant progressivement des plages de formation par demi-journée. En 2006, elle est ouverte toute

la semaine. Elle accueille et forme environ 80 apprenants par an dans la dynamique APP et 30 stagiaires en formation qualifiante pour le compte du GRETA Centre Ouest Bretagne. L'équipe de l'antenne est composée de six personnes, soit 1,75 équivalent temps complet. Ces personnes travaillent essentiellement sur l'antenne APP, et aussi, sur des actions qualifiantes sur le territoire de Carhaix. L'antenne joue aujourd'hui un rôle important tant pour l'aide à l'accueil des nouvelles populations (notamment britanniques) en mettant en place des actions «français langue étrangère» que pour le développement des usages des NTIC (petites entreprises du bâtiment, demandeurs d'emploi).

La mise en place de l'antenne de Carhaix a aussi initié la création d'un réseau d'accès à la Téléformation réparti sur le territoire (Carhaix, Rostrenen, Châteauneuf du Faou, Huelgoat). Ce réseau permet le développement de formations générales (APP), mais aussi qualifiantes (employée familiale ...) en formation ouverte et à distance avec l'organisme porteur de l'APP.

Céline Corré
Coordonnatrice de l'APP de Morlaix -
Contact : app.morlaix@app.tm.fr
Tél : 02 98 88 33 40

PAYS COB



PAYS DE MORLAIX



Antennes APP...

... en Franche-Comté

Le Pays des 7 Rivières, ou l'histoire

Le Pays des 7 Rivières est localisé au centre-nord de la Franche-Comté, sur un espace intermédiaire entre les agglomérations de Besançon et de Vesoul. Territoire de plus de 22 600 habitants, il connaît une croissance soutenue (+ 15% en 7 ans) pour une densité de 36 hab/km². Il regroupe 82 communes situées sur les départements de la Haute-Saône (2/3 de sa population) et du Doubs et réparties sur 6 cantons différents. Ses limites géographiques actuelles se sont dessinées au fil des procédures d'aménagement conduites par l'Association du Pays des 7 Rivières.

En effet, l'Association du Pays des 7 Rivières a été créée en 1978 et 90 % des communes actuelles en étaient déjà membres. Au fil des années, les acteurs locaux ont compris l'intérêt de travailler ensemble, et n'ont cessé de renforcer leur coopération. C'est ainsi que les Communautés de Communes du Pays ont été créées, entre 1999 et 2002, faisant suite à différents syndicats de développement. Le périmètre du Pays des 7 Rivières, a été reconnu officiellement par le Préfet de Région fin 2003.

Le Pays des 7 Rivières fédère, à ce jour, 5 communautés de communes et 3 communes isolées, pour mettre en œuvre des stratégies de développement plus larges, transversales. Stratégies qui répondent évidemment aux ambitions exprimées dans la Charte de Pays.

L'Association du Pays des 7 Rivières a pour objet de susciter, d'aider et de coordonner toutes les initiatives susceptibles de contribuer :

- au développement économique, social et culturel des Communautés de Communes et des communes membres du Pays des 7 Rivières
- à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants de son périmètre.

Elle constitue un lieu de concertation entre les élus et les forces vives du territoire, une instance d'animation, de programmation et de suivi pour des projets communs.

L'Association du Pays des 7 Rivières est la structure support de l'APP du Pays des 7 Rivières. Cela est précisé dans les statuts, au niveau des différentes missions de l'association

«La mise en œuvre d'une politique en matière d'insertion, d'emploi et de formation : elle est, à ce titre, la structure juridique support de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée du Pays des 7 Rivières».

Dès sa création, les membres de l'association ont travaillé et impulsé des actions au niveau de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

C'est pourquoi en 1988, l'Atelier de Pédagogie Personnalisée du Pays des 7 rivières est créé (suivi en 1990 d'une Mission Locale

Départementale avec un pôle sur Rioz).

Afin de s'adapter au mieux aux spécificités de son environnement rural (difficultés de transport et de communication), l'APP du Pays des 7 Rivières s'est associé, à sa création, à trois autres organismes de formation pour mettre en place des antennes décentralisées et coordonnées entre elles : l'Association du Centre de Beaumotte et les Maisons Familiales de Rioz et de Montbozon. L'Association du Pays des 7 Rivières constituait pour sa part le support administratif de l'APP.

Dépourvu de structures d'accueil, l'APP a organisé, dès sa création, des permanences d'accueil hebdomadaires, tenues par une personne bénévole, sur les trois sites. De plus, face aux difficultés d'information du public, qui découlaient d'une forte dispersion de la population du secteur, l'APP s'est constitué un réseau de correspondants locaux sur les différentes communes (diffusion des informations, repérage et orientation des personnes en difficultés vers les différentes antennes).

Au fil des années, l'Atelier de Pédagogie Personnalisée a pris de l'ampleur (nombre d'heures de formation, personnel, «indépendance» par rapport aux 3 membres fondateurs...) mais n'a jamais perdu son habitude de travail partenarial et sa proximité avec les collectivités locales.

d'un APP au service de son territoire

Le projet de développement du Pays des 7 Rivières, tel que défini au niveau de sa charte, s'articule autour de trois axes, dont celui de «la préservation d'un cadre de vie équilibré et de qualité». Celui-ci passe par les objectifs suivants :

- Valoriser les ressources humaines et la formation
- Renforcer, développer et coordonner l'enseignement et la formation
- Développer, renforcer et encourager l'insertion professionnelle
- Lutter contre l'exclusion des publics les plus fragiles.

Cette stratégie est relayée sur le terrain par des actions comme celles mises en place dans le cadre du Programme LEADER + et les actions de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée.

Enfin, l'APP est considéré par les élus et les acteurs du Pays comme l'outil principal de formation du Pays des 7 Rivières et est intégré et sollicité en ce sens au niveau des

actions de développement local du territoire. Sollicité tant pour la conduite d'actions, le développement de partenariat ou la participation à la réflexion des groupes de travail :

- Programme LEADER +
- Pôle d'excellence rurale
- Futur programme LEADER

Par exemple, dans le cadre du Programme LEADER +, un des volets vise à la mise en place d'actions permettant de développer l'employabilité des jeunes en difficulté et des femmes en essayant de répondre à deux objectifs principaux à savoir d'un côté permettre une meilleure adéquation de l'offre et de la demande d'emploi et de l'autre travailler en amont sur son orientation professionnelle.

Le Pays des 7 Rivières conduit une politique en faveur de la mise en place d'actions pour la petite enfance. Ainsi 3 crèches existent sur le territoire et 2 autres sont en projets d'ici 2 ans. Les personnes

embauchées et celles qui pourraient être recrutées par ces structures, doivent se qualifier pour devenir auxiliaires de puériculture. Mais les conditions d'accès à l'école (par concours) sont difficiles et si de nombreuses personnes sur le Pays souhaitent s'y présenter, elles n'ont pas toujours le niveau requis. C'est pourquoi elles ont besoin de suivre une formation pour favoriser leur réussite.

C'est ainsi que l'Atelier de Pédagogie Personnalisée du Pays des 7 Rivières a répondu à la demande des collectivités territoriales et a apporté une réponse de proximité, mis en place un parcours individualisé et un accompagnement personnalisé.

L'APP du Pays des 7 Rivières a accueilli et formé 319 personnes et réalisé 18173 heures de formation sur l'année 2006.

Le Président
Yves KRATTINGER

Contact : app.7.rivieres@app.tm.fr

L'APP du Beaugois (Pays-de-la-Loire).

L'APP a réuni son COS le 8 juin dernier. L'occasion de valoriser l'activité d'un APP organisé en **huit antennes implantées** dans des communes de 1700 à 6500 habitants. En 2006 l'APP a accueilli 405 personnes et réalisé plus de 23 000 heures de formation. Ce maillage territorial est complété par un site itinérant : **le bus Cyber@njou**. Les plus values de cette organisation sont nombreuses pour les habitants du territoire (accès facilité, réduction de la fracture numérique, valorisation de l'image de la femme dans la cellule familiale, en particulier pour les mères ayant arrêté de travailler,...)

Contact : app.beaugois@app.tm.fr

Activités de l'APapp

Créée en mars 2007, l'association a d'ores et déjà développé de nombreuses activités :

- l'appel à adhésion : lancé par mél, début mai, auprès de l'ensemble du réseau cet appel remporte un franc succès. Début juillet, près de 300 adhésions ont été enregistrées (personnes, APP après validation du COS, organismes porteurs,...).
- l'ouverture d'un espace WEB APapp : accessible depuis le site www.app.tm.fr. Y sont publiés, les statuts, le programme de travail, la liste des membres fondateurs, un bulletin d'adhésion,...
- le lancement du projet APP-Entreprises (voir brève spéciale).
- les prises de contact en vue de la constitution du CNOS (comité d'orientation et de suivi des APP). Parmi les premiers rendez-vous : l'ARF, la DGEFP, le ministère de l'Education nationale, l'OPCALIA (ex OPCAREG), le ministère de l'Agriculture. D'autres sont à venir dans le courant de l'été et à la rentrée

Contact : Maurice Monoky apapp@app.tm.fr

Le regroupement national des APP

Le regroupement national s'est réuni le 2 juillet 2007. Michel Marchand a rendu compte de la rencontre du 27 juin à la DGEFP. Cette dernière a réaffirmé son objectif de construire, à terme, une politique globale «d'accès aux savoirs de base» pour les publics en difficulté dans laquelle les APP devraient trouver leur place. A ce jour rien n'est arrêté de façon définitive et une période de concertation permettra d'affiner les choix. Toutefois le regroupement s'inquiète sur le devenir des APP dans ce contexte (mode de financement, label, délai de mise en œuvre de ces orientations nouvelles,...). Le regroupement a décidé de rédiger un «manifeste APP» qui soulignera l'importance de la réponse apportée par les APP pour un nombre important de personnes sur les territoires et le risque de voir un service d'accès aux savoirs fragilisé, voire disparaître, selon la façon dont ces nouvelles orientations seront mises en œuvre. Ce manifeste sera rendu public et largement diffusé.

Contact : Michel Marchand mima@ilep.fr

en bref... en bref... en bref... en bref... en bref... en

APP-Entreprises : lancement du dispositif en "pré-production".

● Charte d'engagement à signer avant le 10 juillet 2007.

Début juin 2007 l'APapp a procédé au lancement officiel du dispositif APP-Entreprises auprès de l'ensemble des organismes porteurs d'APP. Les APP qui s'engageront à cette date seront partie prenante de la première phase de mise en œuvre.

● Ouverture d'un espace «APP-Entreprises» sur le site national des APP.

En première page du site www.app.tm.fr, un espace avec un accès réservé aux APP, est ouvert. Il permet d'accéder à une série d'informations sur le lancement et le développement du dispositif.

● Une 1^{ère} : WEB TV de présentation de la plate-forme «APP-Entreprises».

Le mardi 3 juillet de 14h30 à 15h30, une émission de présentation de la prise en main de la plate-forme SigalTM du dispositif «APP-Entreprises» a été diffusée en direct sur Internet via le site Eduter de Dijon. 28 sites de réception répartis sur l'ensemble du territoire, DOM TOM compris, se sont connectés, réunissant à chaque fois, plusieurs APP. Merci aux animations régionales, aux DRTEFP et aux APP qui se sont mobilisés sur cette opération.

Cette émission d'une heure est disponible pour tous sur Internet en se connectant avec un poste haut débit sur : www.cnerta.educagri.fr/canaleduter. A côté de cette Web TV, un guide d'utilisation de la plate-forme et un diaporama sont en ligne sur le site www.app.tm.fr : «APP-Entreprises» (espace réservé).

● Mise en place d'un comité éditorial pour le dispositif «APP-Entreprises».

Le dispositif a été lancé sur la base d'un répertoire des 33 «offres APP». En vue de l'élargir, un travail de production a été engagé, début 2007 avec certaines animations régionales.

Le 12 juin dernier, à l'initiative de l'animation nationale, des acteurs volontaires du réseau des APP venant des régions Alsace, Basse Normandie, Ile de France, Pays de la Loire, Nord Pas de Calais, Nouvelle Calédonie et Rhône-Alpes se sont réunis pour mettre en place un comité éditorial. L'objectif est de produire un complément aux offres initiales. Ce comité éditorial reste ouvert à tous les APP intéressés.

Contact : app.entreprises@app.tm.fr

Rencontres Cned et APP pour le lancement des trois nouvelles prestations

En concertation avec les DRTEFP et les animations régionales, le CNED a rencontré plusieurs réseaux régionaux d'APP pour leur présenter les nouvelles prestations en présence «Les rendez-vous du Cned» : Bourgogne, Bretagne, Centre, Ile de France, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de Loire et Poitou-Charentes.

Le Cned a fait parvenir à ses partenaires APP, la convention «Prestations en présence 2007-2009» ainsi que les nouveaux cahiers des charges de «Présence pour démarrer», «Présence pour approfondir» et éventuellement «Présence pour pratiquer». L'ensemble des APP qui n'étaient pas partenaires du Cned pour la convention précédente, ont également reçu la convention ainsi que les cahiers des charges des trois prestations, pour un éventuel engagement.

Pour les APP qui souhaitent devenir partenaires du Cned pour ces nouvelles prestations en présence pour la rentrée 2007, il est urgent de retourner l'ensemble des documents, si ce n'est déjà fait. Ce retour conditionne l'affichage des APP partenaires sur le site www.cned.fr, à destination des personnes qui recherchent une formation à distance au Cned et souhaitent bénéficier d'un accompagnement avec l'une des prestations en présence.

<http://app.algora.org/outils/appcnd.asp>

Martine Beaubier - martine.beaubier@cned.fr

Tél : 05 49 49 97 69.